

Annexe 2

Contrat de prestation de service

Entre les soussignés :

ROULET Bruno Travailleur indépendant

Siret 41853190100027 code APE: 5010 Z code NAF : S

40 La grande prairie - 56 360 - LE PALAIS (Belle-Isle-en-Mer) Tél. : 06.63.53.47.18.

Ci-après désigné « le Prestataire » D'une part, Et :

La personne physique acceptant les conditions général de vente
TOURSDILES

Représenté par le signataire électronique qui a payer une reservation électronique a TOURSDILES
Ci-après désigné « le Client »

D'autre part, Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article un - Nature de la mission

Le Client confie au Prestataire une mission consistant à répondre aux besoins suivants : **SKIPPER**.
Le cas échéant : Dans le cadre de cette mission, le Prestataire s'engage à mettre ses collaborateurs à la disposition du Client si cela est nécessaire pour la bonne exécution de la mission. Cependant, les dits salariés resteront sous l'autorité et sous la responsabilité du Prestataire pendant leur intervention chez le Client.

Article deux - Prix et modalités de paiement

Le Client s'engage à payer au Prestataire un prix total en euros € toutes taxes comprises lors de la signature électronique des CG du présent contrat.
D'autre part, il s'engage à rembourser au Prestataire les éventuels frais de déplacement ou de séjour à l'hôtel qui seraient nécessités pour l'exécution de la mission. Ces frais seront engagés après accord écrit du Client et ils devront être remboursés sur présentation des justificatifs.

Article trois - Obligations du Prestataire

Il est rappelé que le Prestataire est tenu à une obligation de moyens. Il doit donc exécuter sa mission conformément aux règles en vigueur dans sa profession et en se conformant à toutes les données acquises dans son domaine de compétence. Il reconnaît que le Client lui a donné une information complète sur ses besoins et sur les impératifs à respecter. Il s'engage à se conformer au règlement intérieur et aux consignes de sécurité applicables chez le Client. Enfin, il s'engage à observer la confidentialité la plus totale en ce qui concerne le contenu de la mission et toutes les informations ainsi que tous les documents que le Client lui aura communiqués.

Article quatre - Obligations du Client

Afin de permettre au Prestataire de réaliser la mission dans de bonnes conditions, le Client s'engage à lui remettre tous les documents nécessaires dans les meilleurs délais.

Article cinq – Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne pourra être mise en cause qu'en cas de manquement à son obligation de moyens. En outre, le Client ne pourra pas l'invoquer dans les cas suivants : · s'il a omis de remettre au Prestataire un document ou une information nécessaire pour la mission, · en cas de force majeure ou d'autres causes indépendantes de la volonté du Prestataire.

Article six - Droit applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est assujéti au droit français. Tout litige qui résulterait de son exécution sera soumis aux tribunaux dont dépend le siège social du Prestataire.